

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 99 - DDCT Subventions (25 000 euros) à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville.

M. Christophe NAJDOVSKI et M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat de ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer des subventions à douze associations œuvrant dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et de signer les conventions correspondantes ;

Vu l'avis du conseil du 10^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 18^e arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M Christophe NAJDOVSKI et M^{me} Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est accordée au Centre d'accueil et de médiation relationnelle, éducative et sociale (13545) pour organiser notamment des randonnées à vélo avec un public précaire et des riverains dans le 10^e arrondissement (2016_03155). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association La Cyclofficine de Paris (55983) pour la mise en place d'ateliers d'autoréparation de vélos dans le 11^e arrondissement (2016_04100). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association La Cyclofficine de Paris (55983) pour la mise en place d'ateliers d'autoréparation de vélos dans le 20^e arrondissement (2016_04589). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention de 1 500 euros est accordée à l'association Œuvre participative (19629) pour créer un paysage urbain plus humain et de nouveaux repères spatiaux dans le quartier enclavé de la Porte de Vanves dans le 14^e arrondissement (2016_03518). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention de 4 000 euros est accordée à Passerelles 17 – Régie du quartier du 17^e Nord-Est (12485) pour l'embellissement des rue Fragonard et Jonquière avec les habitants dans le 17^e arrondissement (2016_04052). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Ateliers ville (12486) pour poursuivre l'accompagnement des habitants à l'arrivée du tramway et ses implications urbaines dans le 17^e arrondissement (2016_03979). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à la Fabrique des impossibles (43443) pour réaliser une fresque murale avec les habitants et les artistes de la Porte Montmartre dans le 18^e arrondissement (2016_08390). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention de 3 000 euros est accordée à l'association Fabrication Maison (15446) pour continuer à mettre en place des chantiers participatifs de construction de supports signalétiques avec les habitants du quartier Danube dans le 19^e arrondissement (2016_03503). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association les Couleurs du Pont de Flandres (185058) pour réaliser une fresque murale avec les habitants et des artistes sur les murs de la ceinture de la résidence Michelet dans le 19^e arrondissement (2016_03600). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention de 2 000 euros est accordée à l'association Strata'j'm Paris (33381) pour le réinvestissement de la place Alphonse Allais par des activités ludiques dans le 20^e arrondissement (2016_03877). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention de 3 000 euros est accordée au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris (CAUE) (31222) pour poursuivre le développement d'une trame paysagère intercommunale et participative dans le 20^e arrondissement (2016_04816). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association Réseau Mom'Artre (19394) pour monter des ateliers avec les enfants du quartier Compans Pelleport pour améliorer le cadre de dans le 20^e arrondissement (2016_08391). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 25 000 euros, seront imputées au chapitre 65, article 6574, rubrique 820 du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO